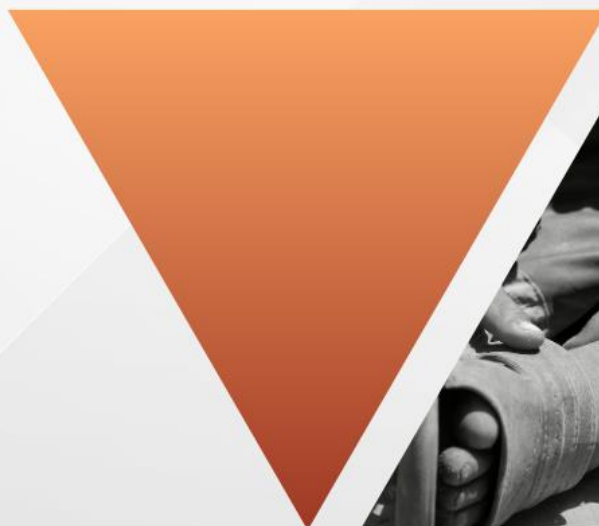


# TABLEAU DES RESSOURCES

## PRISE EN CHARGE DES APPELS RELIÉS À L'ITINÉRANCE À ROUYN-NORANDA



PROBLÉMATIQUES	INTERVENANTS	DEGRÉ INTERVENTION	INTERVENTIONS	MESURES PRISES	FINALITÉ
<b>CRIME contre la personne</b> Personne violente physiquement ou verbalement (voies de faits, bris et méfaits avec violence) (menaces, colère excessive)	POLICE (9-1-1)	DÉPLACEMENT IMMÉDIAT URGENT	Plainte criminelle (Implication commerçant) Application P-38	Détention pour comparution. Libération par promesse avec conditions envers victimes. Suivi avec la travailleuse sociale au CISSSAT en liaison avec la Sûreté du Québec (TS-SQ)	Dossier soumis au Procureur pour accusation
<b>CRIME contre la propriété</b> Méfaits ou vol en train d'être commis (présence de suspects)	POLICE (310-4141)	DÉPLACEMENT IMMÉDIAT URGENT	Plainte criminelle (Implication commerçant) Constats municipaux (Vol à l'étalage) Application P-38	Détention pour comparution si récidive. (Dans court délai) Libération par sommation Suivi avec TS-SQ	Dossier soumis au Procureur pour accusation
<b>Personne dangereuse pour elle-même ou pour autrui</b> Sans infractions criminelles (personne avec action ou propos suicidaire, personne en crise ou délire)	POLICE (9-1-1) 8-1-1 OPTION 2	DÉPLACEMENT IMMÉDIAT URGENT	Application P-38	Transport au Centre-hospitalier Appel au 811 Urgence sociale Suivi avec TS-SQ	Prise en charge par le Réseau
<b>CRIME contre la propriété</b> Méfaits ou vol commis sans présence de suspects sur les lieux	POLICE (310-4141)	DÉPLACEMENT NON IMMÉDIAT Prise de rendez-vous	Plainte criminelle	Enquête Suivi avec TS-SQ	Dossier soumis au Procureur pour accusation si suspects identifiés
<b>Personne qui commet une infraction aux règlements municipaux</b> (troubler la paix, ivresse sur la voie publique)	POLICE (310-4141)	DÉPLACEMENT NON IMMÉDIAT Prise de rendez-vous	Plainte du citoyen ou commerçant (Implication à la Cour)	Rédaction d'un constat municipal (Récidive) Suivi avec TS-SQ	Constat soumis à la Ville

PROBLÉMATIQUES	INTERVENANTS	DEGRÉ INTERVENTION	INTERVENTIONS	MESURES PRISES	FINALITÉ
<p><b>Personne intoxiquée ou problème de santé mentale sans danger</b> (personne qui se parle seule, confuse)</p>	<p>AUCUNE INTERVENTION OU ACCUEIL DU CLSC (819 762-8144 et le 0) si la personne accepte d'avoir des services</p>	<p>DÉPLACEMENT NON IMMÉDIAT</p>	<p>Commerçant ignore la personne si elle n'est pas en danger ou ne représente pas un danger pour autrui OU demande à la personne si elle accepte d'avoir des services.</p>	<p>Accueil CISSS-AT si la personne accepte de recevoir des services pour prendre rendez-vous</p>	<p>Prise en charge par le Réseau si la personne accepte et est consentante</p>
<p><b>Personne devant un commerce ou dans une entrée de commerce</b> (flâne ou dort)</p>	<p>COMMERÇANT POLICE</p>	<p>INTERVENTION IMMÉDIATE DU COMMERÇANT</p>	<p>Commerçant demande à la personne de quitter et l'oriente vers un autre service (ex. Centre de jour Maison du Soleil Levant)</p> <p>Si la personne ne veut pas partir, le commerçant appelle la police pour expulser la personne en dernier recours (Implication commerçant)</p>	<p>Aviser le refuge (Maison du Soleil Levant) (819-277-4418) et police si requis</p>	<p>Conduite à la Maison du Soleil Levant</p> <p>Suivi par le Réseau si la personne souhaite avoir des services, accepte et est consentante</p>
<p><b>Personne avec des comportements antisociaux</b> (jeter des déchets, urine)</p>	<p>COMMERÇANT REFUGE (Maison du Soleil Levant) (819 277-4418)</p>	<p>INTERVENTION IMMÉDIATE DU COMMERÇANT Intervention rapide</p>	<p>Commerçant demande à la personne de ramasser et conscientise cette dernière sur son comportement</p> <p>Si comportements est à proximité de la Maison du Soleil Levant, commerçant avise le refuge (Maison du Soleil Levant) afin qu'une sensibilisation/éducation soit effectuée</p>	<p>Aviser le refuge (Maison du Soleil Levant) (819 277-4418) Aviser la Ville</p>	<p>Éducation/sensibilisation par les organismes communautaires</p> <p>Suivi par la Santé publique (CISSS-AT) si enjeux de santé publique</p>

PROBLÉMATIQUES	INTERVENANTS	DEGRÉ INTERVENTION	INTERVENTIONS	MESURES PRISES	FINALITÉ
<b>Propreté et la salubrité des lieux publics (rues, ruelles, parc, etc.)</b>	VILLE DE ROUYN-NORANDA (819 797-7111)	DÉPLACEMENT NON IMMÉDIAT Délais d'intervention selon le cas	Ramassage des déchets par la Ville	Aviser la Ville	Prise en charge par la Ville
<b>Campement non autorisé dans un lieu public</b> Tente sur des terrains publics	VILLE DE ROUYN-NORANDA (819 797-7111)	DÉPLACEMENT NON IMMÉDIAT Délais d'intervention selon le cas	Remise d'un avis par l'inspecteur municipal Application du règlement municipal	Ramassage du campement si nécessaire	Ne pas permettre de campement dans un lieu public où c'est interdit

### Travailleurs de rue (Arrimage Jeunesse)

Les travailleurs de rue ont pour mission d'aider les personnes peu ou pas rejointes par les ressources traditionnelles, à prévenir, réduire ou éliminer les méfaits des comportements à risque pour leurs conditions de vie. Leur approche est basée sur l'établissement d'un lien de confiance avec les personnes côtoyées.

Pour obtenir de l'information ou transmettre de l'information concernant la situation de l'itinérance ou si une personne en situation d'itinérance souhaite parler avec un travailleur de rue :

**Hubert : 819 277-4775**

**Benoît : 819 277-0836**